

Février 2022

BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION ANNEE 2021

Dans une volonté d'optimisation des ressources et de développement des expertises et ressources sur l'ensemble du territoire, la communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres ont élaboré et adopté fin 2015 un schéma de mutualisation des services. Ce schéma est mis en œuvre depuis janvier 2016 par la communauté de communes et les communes ayant souhaité y participer.

Il s'organise aujourd'hui autour de 8 thèmes, correspondant à 8 services mutualisés, présentés dans le tableau ci-dessous.

Service	Nombre de communes adhérentes¹	Forme de mutualisation	Objectifs	Missions/services proposés
JURIDIQUE	9	service commun	Apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des demandes écrites adressées par les communes adhérentes (peuvent saisir le service deux fois par mois) - Diffusion de notes juridiques à l'ensemble des communes adhérentes
OBSERVATOIRE FISCAL	11	service commun	Permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification sélective des locaux - Préparation et animation des CCID - Assistance fiscale
INGENIERIE URBANISME	19	service commun	Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme - Appui juridique à la prise de décision en commune - Ateliers d'urbanisme
ASSISTANCE MARCHES PUBLICS	5	service commun	Apporter une expertise sur la sécurisation administrative et juridique des marchés publics	Rédaction, passation et exécution de marchés publics

¹ Nombre de communes adhérentes au 31 décembre 2020

GROUPEMENT D'ACHAT	21	service commun	Permettre aux communes justifiant de besoins communs de se regrouper au sein du processus d'achat dans le but de réaliser des économies d'échelle.	Coordination et regroupement des achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels
RESSOURCES HUMAINES	5	service commun	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistante technique aux communes en matière de formation - Mise en œuvre d'une démarche hygiène et sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation</u> : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes , décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra - <u>Hygiène et sécurité</u> : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, aux évacuations
INFORMATIQUE	17	service commun	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux communes membres une assistance informatique de 1er niveau - mettre en œuvre un schéma informatique mutualisé et les projets informatiques en découlant (évolution des équipements) 	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique - création et animation du schéma directeur informatique mutualisé - conduite des projets informatique décidés par les communes concernées
OPERATIONS D'AMENAGEMENT	21	mise à disposition descendante, réalisée pour une opération donnée et une durée déterminée	Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'opérations, sur l'ensemble des domaines de construction (neuve ou réhabilitation) et d'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la demande, définition du besoin et programmation - Montage financier de l'opération - Pilotage technique - Organisation des acteurs du projet - Commande de prestations - Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

Comme chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, un bilan service par service est dressé sur les actions mises en œuvre et les potentielles évolutions envisagées pour l'année suivante.

JURIDIQUE

9 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE ; ARGELLIERS ; BELARGA ; CAMPAGNAN GIGNAC ; LE POUGET ; SAINT ANDRE DE SANGONIS ; SAINT PARGOIRE ; TRESSAN

I. Objectifs et contenu du service

Le service juridique commun est effectif depuis le 1^{er} février 2016. Conformément aux termes de la convention de mutualisation afférente, chaque commune adhérente peut le saisir deux fois par mois sur demandes écrites. Le service a alors pour mission d'apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision (*conseil juridique divers et précontentieux*). Autrement dit, l'objectif du service juridique est, dans la mesure du possible, de proposer aux communes les meilleures solutions opérationnelles s'offrant à elles dans le respect de la réglementation mais aussi de la volonté politique exprimée.

La gestion et le traitement des contentieux ne sont pas intégrés aux missions du service juridique.

II. Bilan des actions mises en œuvre

Au 28 septembre 2021, il était totalisé 179 demandes (dont 165 ont été traitées dans les délais), représentant près de 800 heures de travail soit l'équivalent de 114 jours consacrés à la mutualisation depuis la mise en place du service commun.

Avec la poursuite de la crise sanitaire et les nombreuses questions réglementaires que l'application des textes successifs en lien avec la gestion de cette crise a suscité, l'année 2021 a été à nouveau un peu particulière.

Une veille juridique renforcée a ainsi continué d'être assurée durant cette période et des synthèses relatant l'évolution des mesures en vigueur ont régulièrement été envoyées aux communes. Ces questions n'ont toutefois pas grevé l'activité du service en raison d'une part de leur actualité au niveau de la CCVH et de la rapidité d'accès aux informations nécessaires à leur traitement (ex ; règles dérogatoires à la tenue des assemblées, application du pass sanitaire ...). De manière assez classique, le service a fait encore cette année face à quelques demandes nécessitant plus de temps que les 4h/dossier prévus initialement dans la convention mais qui apparaissent en baisse par rapport aux années précédentes.

En complément du traitement des demandes formulées par les communes membres, le service mutualisé avait pris l'habitude de faire bénéficier celles-ci des notes ou powerpoint produits en interne pouvant présenter un intérêt pour elles (exemple 2019: PPT sur la loi de transformation de la fonction publique).

L'actualité législative n'ayant pas été propice à cet exercice en 2020/2021, il n'a pas été réitéré. Le service juridique suit toutefois actuellement de près le parcours législatif de la loi 3DS. Dès qu'elle sera promulguée, une présentation détaillée sera adressée aux communes.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la CCVH a choisi de changer de base documentaire juridique et d'abandonner LEXIS NEXIS pour les éditions WEKA. Ce produit nous a en effet semblé plus enclin à répondre à nos problématiques quotidiennes et son contenu, sous forme de fiches pratiques le plus souvent associées à des modèles d'actes est apparu davantage opérationnel.

III. Orientations pour l'année 2022

- Abonnement partagé à la plateforme WEKA qui permet l'accès à de ressources numériques et une assistance juridique
- Développement de l'activité de veille à destination de l'ensemble des adhérents
- Une communication renforcée de la part du service sur le contenu des prestations proposées, afin notamment de favoriser la saisie du service par les communes peu demandeuses

OBSERVATOIRE FISCAL

11 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, ST-ANDRE-DE-SANGONIS, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL ET VALMALLE

I. Objectifs et contenu du service

L'observatoire fiscal, en mettant à disposition des communes une expertise et un appui en matière de fiscalité, vise à permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales pour un meilleur dynamisme.

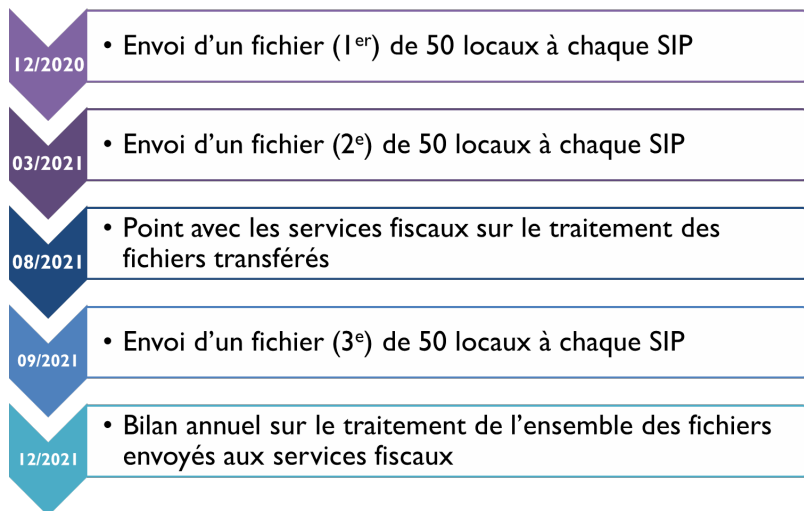
L'objectif est de faire correspondre la réalité des bases de la collectivité à celles dont dispose le cadastre et de rechercher des anomalies fiscales sur le territoire. Ainsi, l'observatoire fiscal intervient auprès des communes en matière de:

- Vérification sélective des locaux (VSL):
 - Établissement de listes de locaux à vérifiés
 - Suivi des travaux auprès des services fiscaux
- Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)
 - Préparation des CCID
 - Animation des CCID
- Assistance fiscale
 - Politique des taux
 - Étude d'impact sur des réformes à venir etc.

II. Bilan des actions mises en œuvre

- Les travaux de VSL ont été réalisés sur 9 communes sur 11
- Les CCID :
 - Préparation effectuée pour 3 des 11 communes
 - Animation réalisée pour 2 des 11 communes
- L'apport de réponses à des questions fiscales a été sollicité par 5 des 11 communes

- Convention avec la DDFIP sur l'optimisation des bases fiscales



III. Orientations pour l'année 2022

- Poursuite des travaux de VSL dans le cadre de la convention avec la DDFIP :
 - Des locaux de catégorie 4, 5 & 6 sans élément de confort
 - Vérification des piscines non déclarées
 - Des locaux de + de 200m² sans chauffage
- Envoi de nouveaux fichiers de VSL aux SIP et suivi de leur traitement
 - 1 fichier pour le SIP de Pézenas
 - 2 fichiers pour le SIP de Lodève
- Préparation et animation des CCID sur demande des communes
 - Formation des commissaires des CCID des communes membres du service mutualisé
- Réunion d'information sur les dispositions de la loi de finances qui intéressent les communes

INGENIERIE URBANISME

19 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-BAUZILLE DE LA SYLVE, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, TRESSAN, VENDEMIAN

I. Objectifs du service

Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes pour :

- l'accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme
- l'information thématique des élus
- la mise à disposition de documents

- la réflexion autour de la fiscalité de l'urbanisme
- des outils d'aide à la décision

II. Bilan des actions mises en œuvre

De manière générale, l'évolution de l'activité du service s'est traduite en 2021 par la mise en place d'une veille de l'actualité juridique, la relecture de PLU et assistance (sans BE) pour de petites modifications et par la mise en place de groupes de travail récurrents en plus de 2 ateliers.

Les tableaux ci-dessous détaillent le bilan de l'activité du service selon ses 3 thématiques pour l'année 2021 ainsi que l'évolution par rapport à 2020.

THEMATIQUE 1 : Accompagnement sur le suivi des PLU

MISSIONS	En 2020	En 2021
Réunion PPA en commune	2 réunions PPA	1 réunion PPA
COPIIL/COTEC	10 réunions COPIL	19 réunions COPIL
Critique de règlement / CPAUP	2 critiques	2 Règlements + 2 CPAUP
Création de modèle de document	4 modèles créés	4 modèles créés
Outils de suivi des procédures PLU	1 couche SIG	Mise à jour couche SIG
Réunions en interne pour formaliser les avis PPA	0 réunion GT	0 réunion GT
Passage en commission d'aménagement des dossiers PLU.	1 CA	0 CA
Formalisation de rapport en tant que PPA	1 rapport	1 rapport

THEMATIQUE 2 : Appui juridique à la prise de décision en commune

MISSIONS	2020	2021
Demandes juridiques par mails	63 questions	27 questions
Mise à jour des fiches de la procédure d'élaboration du PLU	9 mises à jour	4 mises à jour
Création de fiches sur les procédures d'évolution des PLU	10 fiches	3 fiches 7 mises à jour
Création de fiches sur le financement de l'urbanisme	-	2 fiches
Création de schémas de synthèse sur les procédures PLU	13 schémas	11 mises à jour
Notes liées à la rédaction concrète d'un PLU	4 notes	1 mise à jour
Actualité juridique	Archivage de l'existant	Mise en place d'une veille

THEMATIQUE 3 : Ateliers d'urbanisme

MISSIONS	2020	2021
Atelier d'urbanisme	1 atelier	2 en présentiel
Groupe de travail	1 atelier	3 en visio

III. Nouvelles entrées et/ou sorties de communes du service (le cas échéant)

Communes ayant fait part de leur souhait de participer à cette mutualisation :
Montarnaud (adhésion en 2021)

Incidences : Le montant de l'adhésion au service pour 2021 a été réévalué au vu du passage à 100 % de la chargée de mission actuellement à temps partiel et de la réalité de l'implication de la responsable au sein du service mutualisé (10 % de son temps). Un poste d'assistante à 20% a également été créé. Le cout ainsi refacturé pour 2021 est de 2900€ par commune.

IV. Orientation pour l'année 2022

I. Accompagnement sur le suivi des PLU :

- Continuer l'accompagnement de l'élaboration des PLU de 3 communes.
- Continuer l'accompagnement de l'évolution de PLU existants pour 4 communes.
- Continuer la relecture du règlement du PLU pour 2 communes (+ 2 nouvelles demandes à traiter).
- Accompagner 1 commune dans la création d'une ZAC (en s'y formant).
- Se mettre à disposition des communes qui souhaiteraient faire évoluer leur PLU

II. Appui juridique à la prise de décision en commune :

- Continuer les notes pour la rédaction concrète d'un PLU et la mise à jour des fiches.
- Proposer de nouvelles fiches sur la création de ZAC.

III. Ateliers d'urbanisme :

- Proposer de nouveaux ateliers en lien avec le sondage de 2020.
- Poursuivre les groupes de travail sur un rythme bimensuel

ASSISTANCE MARCHES PUBLICS

5 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, LE POUGET, ST PARGOIRE ET TRESSAN

I. Objectifs du service

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance marchés publics était d'apporter une aide dans la rédaction, la passation et l'exécution des marchés publics afin de les sécuriser juridiquement.

I. Bilan des actions mises en œuvre

4 procédures lancées pour Argelliers et Aniane en 2021

II. Orientations pour l'année 2022

- Précision du périmètre de service (phase exécution)
- Diversification des types de marchés pris en charge (pas uniquement travaux)
- Adaptation du système de refacturation aux besoins (paiement à l'acte)

GROUPEMENT D'ACHAT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, PLAISSAN, POUZOLS, PUILACHER, ST ANDRE DE SANGONIS, ST GUIRAUD, ST JEAN DE FOS, ST PARGOIRE, ST SATURNIN ET TRESSAN

I. Objectifs du service

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance groupement d'achats était de coordonner et regrouper les achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels afin de réaliser des économies d'échelle.

II. Bilan des actions mises en œuvre

Recensement des besoins « Contrôles règlementaires » (16 communes avaient répondu en 2020)

III. Orientations pour l'année 2022

- Année 2022 : une remise à plat des besoins des communes et de leurs attentes afin de permettre au service de se déployer et d'atteindre ses objectifs (année blanche de refacturation)
- Lancement du marché contrôles règlementaires : analyse des factures transmises par les communes et tentative de lancement de la procédure en 2022

RESSOURCES HUMAINES

5 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, SAINT-PARGOIRE, TRESSAN

I. Objectifs du service

Le service ressources humaines commun, formation restreinte du service ressources humaines de la CCVH est chargé des domaines suivants :

- formation : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes (CACES, habilitations électriques, SST, PSCI...) et des formations statutaires obligatoires (intégration, professionnalisation au 1er emploi, tout au long de la carrière, prise de poste à responsabilité), décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra.
- Hygiène et sécurité : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, entraînement aux évacuations, ...

II. Bilan des actions mises en œuvre

Confronté à une situation exceptionnelle en 2021 due à la gestion de la crise sanitaire et à un mouvement important du personnel, le service mutualisé formation et hygiène et sécurité de la Direction des Ressources humaines, n'a pas pu conduire cette année l'ensemble des actions envisagées avec ses communes membres.

Ainsi, pour ces raisons, de façon exceptionnelle, la commission de gestion paritaire n'a pas pu se tenir en cette fin d'année 2021.

Il a été décidé par ailleurs de diviser par 2 le coût du service validé en commission de gestion paritaire de 2020 (soit 8405€ au lieu de 16810€, soit un coût par commune de 1400€).

III. Orientations pour l'année 2022

Une réunion sera organisée au printemps 2022 avec les communes membres et les nouvelles communes souhaitant rejoindre le service mutualisé, afin de présenter son périmètre, ses missions, préciser les besoins des communes et mettre en places de nouvelles actions.

INFORMATIQUE

18 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, TRESSAN

I. Objectifs du service

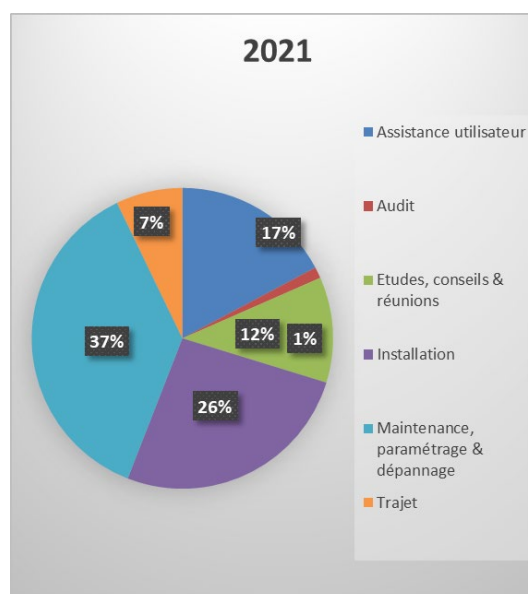
- L'amélioration et la rationalisation des investissements dans les domaines
 - o Des télécommunications et services associés
 - o Des matériels de reprographies et services associés
 - o Du parc informatique matériel et services associés
 - o Du parc informatique logiciel et services associés
- La création de services à destination des communes dont
 - o Une assistance informatique de 1er niveau articulée autour de
 - L'acquisition et le déploiement et la maintenance du matériel
 - L'assistance technique et bureautique aux utilisateurs
- Une conduite de projet qui se décline en la création et l'animation du schéma directeur informatique mutualisé et la conduite des projets informatique en découlant décidés par les communes concernées

II. Bilan des actions mises en œuvre

En 2021, les activités réalisées auprès des communes membres ont principalement consisté en de la maintenance, du paramétrage et des dépannages (37%), des installations (26%), des conseils et de l'assistance utilisateurs (17%)

Au total, en 2021, le service mutualisé a été sollicité via 122 tickets qui ont donné lieu à 376 interventions, représentant 401 heures de travail (83% du temps disponible).

L'année 2021 a été marquée par le suivi du nouveau groupement de commande « reprographie » qui devrait permettre une économie de 130 193 € TTC sur la période 2021-2024



III. Orientations pour l'année 2022

- Suivi des marchés télécoms et reprographie
- Poursuite des missions d'assistance, dépannage, installation, conseils et réunions.

OPERATIONS D'AMENAGEMENT

20 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LAGAMAS, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, ST-SATURNIN DE LUCIAN, TRESSAN, VENDEMIAN

I. Objectifs du service

Assistance technique dans deux domaines (construction ou infrastructure) pour le compte des communes ayant délibéré en faveur de ce service mutualisé.

Le service vise à accompagner le maître d'ouvrage tout au long de la réalisation de l'opération, la commune conservant l'ensemble de son pouvoir de décision pour opérer les différents choix et gérer l'opération, en se faisant aider et conseiller :

- Analyse de la demande, définition du besoin et programmation,
- Montage financier de l'opération,
- Pilotage technique,
- Organisation des acteurs du projet,
- Commande de prestations
- Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

II. Bilan des actions mises en œuvre

5 communes ont été accompagnées en 2021 pour 6 opérations. 2 de ces opérations sont en phase d'études et 4 en phase travaux ;

- Argelliers : Construction d'un groupe scolaire – 450 000 € HT
 - phase TRAVAUX en cours
 - 54 % de financement
- Le Pouget : Travaux et mise en accessibilité de l'Ehpad – 467 500 € HT
 - phase CONSULTATION TRAVAUX en cours
 - 75 % de financement
- La Boissière : Construction d'une salle multiactivité – 288 000 € HT
 - phase TRAVAUX en cours
 - 70 % de financement
- Saint Paul et Valmalle : Mairie et cœur urbain – 650 000 € HT
 - Phase TRAVAUX en cours
 - 60 % de financement
- Aniane :
- ❖ Requalification du Boulevard Louis MARRES - 880 000 € HT de travaux estimé
 - Démarrage de l'étude de maîtrise d'œuvre
- ❖ Requalification des abords du boulevard St Jean- Aniane – 390 000 € HT de travaux estimé
 - Phase TRAVAUX en cours
 - 60 % de financement

III. Orientations pour l'année 2022

- Plan de charge en mutualisation pour l'unité d'investissements représente un poste à mi-temps
- Quatre opérations (sur 6) en phase travaux en 2021 vont s'achever en 2022, intégration de nouvelles opérations possibles en équilibrant le plan de charge avec les opérations intercommunales
- Intégration de nouvelles opérations à envisager :
 - Requalification de l'espace public devant la mairie à Saint Guiraud
 - Requalification de la rue du Foyer communal - Jonquières

CONCLUSION GENERALE

Une révision de ce schéma de mutualisation a été entreprise en 2021, sur la base des résultats d'une évaluation conduite en 2020.

Cette révision s'est déclinée en 3 axes de travail :

- 1) Faire évoluer les services existants en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation
- 2) Etudier de nouvelles pistes de mutualisation, afin de répondre aux nouveaux besoins exprimés par les communes, notamment dans le cadre des ateliers du projet de territoire et d'enquêtes en ligne
- 3) Actualiser le système de coûts et refacturation du schéma afin qu'il corresponde davantage aux réalités de fonctionnement des services et de la structure

Le résultat de ce travail a été présenté en réseau territorial et en conseil des maires en septembre.

Les propositions élaborées par les services ont ensuite été envoyées aux communes pour demande de confirmation d'engagement dans les services existants ou les nouveaux services, dans la perspective d'une adoption d'un nouveau schéma de mutualisation en fin d'année et d'une mise en œuvre des services à partir du 1^{er} avril 2022.